



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport d'évaluation du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations à Chypre

#### I. Introduction

1. Le présent document, soumis au Conseil de sécurité, rend compte de l'état d'avancement des négociations à Chypre depuis mon précédent rapport (S/2010/603), daté du 24 novembre 2010.

2. À l'issue de ma rencontre avec le dirigeant chypriote grec, Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, Derviş Eroğlu, qui a eu lieu à New York le 18 novembre 2010, mon Conseiller spécial pour Chypre, Alexander Downer, m'a appris que ceux-ci avaient entendu mon appel en faveur d'une accélération des négociations et de l'obtention de résultats plus concrets, ce que j'ai trouvé encourageant. Je constate que des progrès ont effectivement été accomplis depuis ma dernière évaluation, qui remonte à novembre 2010.

3. Le climat politique du deuxième trimestre de cette année risque toutefois d'être moins propice au progrès des négociations. À l'approche des élections qui doivent se tenir à Chypre et en Turquie, les discussions risquent bel et bien de s'essouffler. Il est temps de créer une nouvelle dynamique si l'on veut parvenir à un accord de fond sur les questions centrales de tous les chapitres avant que les cycles électoraux ne soient trop avancés, ainsi que je n'ai pas manqué de l'indiquer aux deux dirigeants lorsque je les ai rencontrés à New York le 18 novembre 2010, puis à Genève le 26 janvier 2011.

#### II. Considérations générales

4. Depuis le début des négociations en bonne et due forme en septembre 2008, les discussions ont été menées conformément aux critères établis par l'ONU, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux déclarations communes faites par les dirigeants les 23 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2008. Je me félicite de l'attachement au cadre de négociations des deux dirigeants qui ont confirmé qu'ils poursuivraient les discussions selon les modalités convenues par l'ONU.

5. J'ai invité les deux dirigeants à se rendre à New York le 18 novembre 2010 pour y débattre en toute franchise de l'état d'avancement et du rythme des pourparlers. Ils ont admis qu'il fallait accélérer le processus et faire preuve de davantage de détermination si l'on voulait parvenir à un règlement de la question.



Tous deux se sont dits résolus à s'efforcer d'aplanir les principales divergences restantes et sont convenus d'intensifier leurs contacts en vue de mettre au point un plan pratique visant à éliminer ces désaccords. Ils se sont engagés à cette fin à définir les questions centrales qu'il fallait encore régler pour l'ensemble des chapitres. Ils sont également convenus de dégager d'autres points de convergence et de s'entretenir de nouveau avec moi à la fin du mois de janvier 2011.

6. Le rapport que j'ai présenté en novembre dernier contenait plusieurs recommandations à l'intention des deux dirigeants et de leurs communautés, qui portaient tout particulièrement sur la poursuite des négociations et le climat général de leur déroulement. Il faisait également mention d'une deuxième réunion visant à évaluer les progrès accomplis avec les dirigeants des deux parties, qui s'est tenue à Genève le 26 janvier 2011.

7. À l'échelle internationale, et conformément à l'engagement que j'ai pris d'appuyer le processus, j'ai tenu des réunions avec un certain nombre de dirigeants de premier plan et de hauts fonctionnaires intéressés par la question chypriote, notamment le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, David Cameron, la Chancelière allemande, Angela Merkel, le Ministre turc des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu, et le Ministre grec des affaires étrangères, Dimitrios Droutsas. Mon Conseiller spécial est également demeuré en contact étroit avec des membres importants de la communauté internationale, en particulier les trois puissances garantes, notamment en rencontrant le Ministre turc des affaires étrangères le 20 janvier 2011 et le Ministre grec des affaires étrangères le 10 février 2011. Ces deux ministres sont toujours très favorables aux efforts destinés à parvenir à un règlement global. Mon Conseiller spécial s'est rendu à Bruxelles les 23 et 24 janvier 2011 pour y rencontrer des responsables de la Commission européenne, des représentants de la présidence de l'Union européenne et des membres du Parlement européen intéressés par la question chypriote. De hauts fonctionnaires grecs et turcs, des membres du Parlement européen et des responsables de la Commission européenne se sont tous dits extrêmement favorables à un règlement global et continuent d'encourager les deux parties à nouer un dialogue constructif de façon à atteindre cet objectif.

### **III. État d'avancement du processus**

8. Depuis ma dernière évaluation, qui date de novembre 2010, le rythme des négociations s'est accéléré. Malgré l'absence temporaire de M. Eroğlu, qui a dû subir une opération chirurgicale, les deux dirigeants se sont rencontrés 11 fois et leurs représentants 21 fois depuis la réunion de novembre, y compris dans le cadre de la réunion de Genève en janvier 2011. Depuis le début des véritables négociations, en 2008, les dirigeants se sont rencontrés près d'une centaine de fois.

9. Lors de la réunion tenue à Genève, les deux dirigeants m'ont informé qu'ils avaient cerné les principales questions qu'il convenait encore de résoudre pour chacun des chapitres et qu'ils avaient fait progresser les discussions en présentant des propositions de rapprochement sur les questions liées à la gouvernance et au partage des pouvoirs, à l'économie et à l'Union européenne. Si l'on a constaté une avancée en la matière, les parties n'ont pas réussi à aplanir leurs divergences sur un certain nombre de problèmes. Lors de cette réunion, les Chypriotes turcs ont proposé de mettre au point un plan consistant à négocier parallèlement tous les

chapitres sauf celui qui concerne la sécurité, sous réserve qu'un calendrier spécifique soit respecté. Les Chypriotes grecs, qui ne sont pas favorables à l'idée d'assortir les négociations d'un calendrier spécifique, ont quant à eux suggéré de mettre au point un plan en trois étapes.

10. Je me suis félicité que les parties aient accepté, à Genève, d'intensifier les négociations. Il est encourageant de constater qu'après leur retour à Chypre, les dirigeants se sont rencontrés une fois par semaine et leurs représentants deux fois par semaine. Au cours de ces réunions, les discussions ont notamment porté sur la façon d'aller de l'avant.

11. S'agissant des questions faisant l'objet de négociations, les parties sont parvenues à se mettre d'accord sur certaines questions en rapport avec l'Union européenne, liées à la représentation de Chypre à Bruxelles et à la prise de décisions dans les organes de l'Union européenne. La principale divergence qui subsiste a trait à l'intégration du règlement, s'agissant notamment de toute dérogation à l'acquis communautaire, à la législation de l'Union européenne. Les deux parties souhaitent garantir la sécurité juridique du règlement mais ne sont pas tout à fait d'accord sur la manière de procéder.

12. Les parties sont quasiment parvenues à trouver un terrain d'entente sur les questions centrales du chapitre touchant à l'économie. Elles s'accordent désormais à dire que la population et la consommation doivent servir de critères pour évaluer de quelle manière il faudrait remédier au relatif désavantage économique du nord pendant une période de transition donnée. Sur cette question, les parties ne se sont pas encore mises d'accord quant aux conditions qui permettraient de fixer la date d'échéance de cette période de transition.

13. Pour faire aboutir les négociations, les parties doivent absolument trouver un terrain d'entente sur des questions clefs touchant à la gouvernance et au partage des pouvoirs. Depuis novembre, les deux parties se sont employées à éliminer, comme je le leur avais demandé, les points de désaccord subsistant sur ce chapitre, en présentant un certain nombre de propositions de rapprochement. Je suis convaincu que ces divergences ne sont pas insurmontables. Il est indispensable que les deux parties continuent de chercher un terrain d'entente sur ce chapitre.

14. Les progrès accomplis pour les trois autres chapitres – propriété, territoire et sécurité, et garanties – ont été moins importants. En ce qui concerne les questions relatives à la propriété, le mécanisme susceptible de régler cette question fort épineuse fait déjà l'objet d'un vaste consensus. Certaines questions centrales restant à régler en la matière n'ont toutefois pas été abordées depuis mon dernier rapport. Les positions déclarées des parties sur ce sujet complexe demeurent très éloignées. En outre, bien qu'elles aient évoqué la question du territoire lors du recensement des principales questions, les parties doivent encore décider des conditions dans lesquelles elles seraient disposées à débattre de ce chapitre. S'agissant des thèmes de la sécurité et des garanties, les questions essentielles ont été recensées mais n'ont pas fait l'objet de discussions.

15. J'encourage vivement les parties à se pencher d'urgence, au cours des semaines à venir, sur les grandes questions qu'il convient encore de régler. Pour ce faire, elles doivent admettre que certains des éléments clefs des trois chapitres visés plus haut sont nécessairement interdépendants. Il est essentiel de mener des

négociations approfondies, non seulement sur ces chapitres mais également en établissant des liens entre eux.

#### **IV. Observations**

16. Lors de mes rencontres avec les deux dirigeants, à New York en novembre puis à Genève en janvier, j'ai bien précisé que l'ONU respecte le fait que ces négociations constituent un processus dirigé et pris en main par les Chypriotes et que c'est justement la raison pour laquelle nous attendons des deux parties qu'elles assument leurs responsabilités en faisant avancer le processus. Le sort de Chypre est entre les mains de ses dirigeants. C'est à eux qu'il appartient de faire le nécessaire pour aplanir leurs divergences. Sans leur persévérance et leur détermination à obtenir la réunification, le processus ne peut pas aller de l'avant.

17. Dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité en novembre dernier, j'ai fait observer que les deux dirigeants devaient veiller à créer des conditions propres à faire aboutir les négociations et à mobiliser le soutien des Chypriotes grecs et turcs en faveur du règlement de la situation. J'ai constaté que le public était de plus en plus sceptique quant à la possibilité d'un règlement. Les minces espoirs de l'opinion publique contrastent avec les perspectives stimulantes dont les deux parties débattent actuellement. Tout en admettant que la confidentialité du processus est nécessaire à l'obtention d'un compromis, je persiste à croire que le secret officiel dont sont entourées les négociations, que ne brisent que quelques divulgations sélectives par les médias, ne contribue guère à les rendre constructives. Cette tendance existe depuis novembre dernier et l'opinion publique continue de prédire l'échec des négociations. Les deux dirigeants doivent convaincre la population que le processus avance à grands pas, qu'il n'est plus possible de maintenir le statu quo et que la réunification de Chypre peut profiter aux deux communautés.

18. Dans mon rapport de novembre dernier, je me suis également inquiété de la négativité caractérisant la rhétorique publique des dirigeants et du risque que cela nuise au processus. Le discours public s'est certes adouci après la réunion que j'ai tenue avec les dirigeants en novembre dernier, mais ce n'est plus aussi évident ces derniers temps. Je répète que je suis convaincu que la diffusion de messages négatifs limite les chances d'obtenir un accord. En janvier, j'ai rappelé à MM. Christophias et Eroğlu qu'ils ne pouvaient exprimer de véritables doutes sur l'évolution du processus et s'attendre tout de même ce que leurs communautés respectives croient en leurs efforts et les soutiennent. Il ne peuvent pas non plus espérer faire en sorte que l'opinion publique des deux parties se réjouisse de la réunification si, dans leurs déclarations publiques, ils présentent l'autre partie sous un jour diabolique ou lui prêtent des intentions cachées.

19. Pour que les négociations progressent sans heurt, il est primordial que l'environnement régional et international soit favorable. J'engage tous les acteurs régionaux et internationaux à continuer de s'employer à trouver une solution à Chypre, à s'exprimer d'une seule voix et à tout faire pour soutenir les deux parties dans les négociations en cours. Les trois puissances garantes ont apporté un important appui au processus et je les remercie du vif intérêt dont elles continuent à faire preuve à cet égard. Dans le cadre de mes échanges avec eux, les ministres grec et turc des affaires étrangères ont tous deux précisé qu'ils étaient conscients des difficultés inhérentes au règlement des questions en suspens et se sont dits disposés

à offrir leur plein concours. J'encourage et salue leur engagement soutenu. La Commission européenne a elle aussi continué de fournir des conseils utiles. L'appui constant qu'elle apportera pendant les négociations contribuera grandement à aider les parties à parvenir à un règlement qui soit en conformité avec la législation de l'Union européenne.

20. L'engagement de l'ONU vis-à-vis de la question chypriote a toujours été durable et solide. Depuis près d'un demi-siècle, les États Membres n'épargnent ni énergie ni ressources pour aider les deux parties à surmonter leurs divergences. Il serait bon que chacune d'entre elles mette en balance les risques qu'elle courrait si aucune solution n'était trouvée avec la probabilité qu'elle obtienne tout ce qu'elle veut. Les dirigeants doivent réfléchir en priorité à la meilleure façon de mener le processus à bien. Ce faisant, ils doivent prendre en compte les souhaits de tous les Chypriotes.

## VI. Conclusions

21. Je demeure préoccupé par la lenteur des progrès des pourparlers. Dans mon rapport de novembre, j'avais indiqué que le cycle électoral à venir risquait de porter un coup fatal aux négociations. Je suis convaincu que les dirigeants ont fait des efforts au cours des derniers mois, mais il faut faire davantage si l'on veut empêcher que les négociations s'enlisent ou tournent indéfiniment à vide. Il importe que les parties trouvent dès que possible un terrain d'entente sur les questions essentielles qui n'ont pas encore été réglées.

22. Comme je l'ai dit aux deux dirigeants lors de notre rencontre à Genève le 26 janvier, le moment est venu de faire des choix difficiles. Les négociations ne peuvent durer éternellement et nous ne pouvons nous permettre de mener des discussions interminables qui ne mènent nulle part. Aujourd'hui, plus que jamais, les deux parties doivent assumer leur rôle de chef de file avec courage et détermination et prendre des mesures concrètes pour faire aboutir les négociations. Pour cela, les dirigeants devront renforcer la confiance, aussi bien entre eux qu'entre leurs deux communautés.

23. Après la rencontre de janvier, j'ai annoncé que je convoquerais sous peu une autre réunion pour évaluer l'avancée des négociations. Dans les semaines qui viennent, je compte donc examiner de près les efforts que les dirigeants auront déployés pour trouver d'autres terrains d'entente. Vers la fin mars, je vérifierai si les progrès ont été suffisants pour que j'organise une autre réunion avec les deux parties. J'espère qu'ils m'expliqueront à cette occasion comment ils comptent s'y prendre pour éliminer les points de désaccord qui subsistent.

24. Le moment venu, je déterminerai, en consultation avec les deux parties, si les progrès sur les questions essentielles des différents chapitres et les liens entre eux ont été suffisants pour mériter l'organisation d'une réunion multilatérale. Les deux dirigeants débattent encore des paramètres de cette éventuelle rencontre.

25. Je crois savoir que les deux parties ont décidé que la question des traités internationaux, dans le chapitre relatif à la sécurité et aux garanties, serait abordée pendant la réunion multilatérale, bien que les Chypriotes grecs souhaitent également en discuter à l'avance. Les parties sont par ailleurs convenues qu'il faudrait traiter la question des cartes et des chiffres, dans le chapitre concernant le territoire, au cours

de la dernière phase du processus. Elles doivent encore se mettre d'accord sur le calendrier.

26. J'encourage vivement les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour mener à bien les négociations sur la question de la propriété. Les modalités d'un dispositif destiné à régler les questions relatives aux biens concernés ont été définies. À Genève, j'ai proposé de mettre à la disposition des deux parties des experts internationaux qui examineraient en détail les aspects techniques de la question de la propriété. J'ai chargé l'équipe de bons offices d'y veiller et encourage les deux parties à faire un usage constructif de ces ressources.

27. Dans mon précédent rapport, j'ai fait part de mon intention de réaliser une évaluation plus importante de la présence de l'ONU à Chypre, afin de proposer des méthodes permettant de s'adapter à l'évolution de la situation. Ce processus a été lancé par le biais de discussions préliminaires internes. Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de son déroulement dans ma prochaine évaluation de l'état d'avancement des négociations, que je compte intégrer à mon rapport de juin sur ma mission de bons offices à Chypre.

---